



Se porter fort et frais de plus value

Par **anaick**, le **28/10/2010** à **08:11**

Bonjour,

2 questions différentes :

1/ pourriez-vous me transmettre un modèle de PORTER FORT pour mon frère suite à dossier succession de notre mère décédée juillet 2009-

2/ lors d'1 vente chez notaire, mon conjoint à eu des frais de PLUS VALUE - vente signée septembre 2010 - le notaire demande 1 nouveau RDV car apparemment la plus value doit être redéfinie (donc encore des frais) est-ce normal qu'il révise ce qui a déjà été signé et déduit du prix de vente consenti, payé et signé en septembre 2010.

merci - slts.